

Agenda franco-allemand 2020

Palais de l'Élysée – Jeudi 4 février 2010

Depuis soixante ans, la réconciliation franco-allemande a permis que s'établisse entre nos deux pays une coopération unique et exemplaire, fondée sur notre conscience de la responsabilité partagée de nos deux pays vis-à-vis de l'Europe et inspirée par la volonté d'agir comme moteur de la construction européenne. Au cours des décennies successives, le partenariat franco-allemand fondé sur des valeurs communes, un patrimoine culturel commun et des liens étroits entre les réseaux dans le domaine de la société civile a été capable d'évoluer pour apporter des réponses adaptées aux défis auxquels étaient confrontés nos deux pays.

Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle décennie, nos deux pays doivent trouver ensemble des réponses à ces nouveaux défis que sont la lutte contre le changement climatique, les déséquilibres économiques et financiers, les menaces sur la sécurité et la paix. Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, nous sommes convaincus que l'entente franco-allemande la plus étroite est indispensable à nos deux pays et à l'Europe.

La France et l'Allemagne partagent une même vision de leur avenir à l'horizon 2020.

Nous faisons tout pour mettre en œuvre un développement durable et pour inscrire le principe de durabilité comme ligne directrice de nos actions communes. Nous voulons faire de l'Union européenne un modèle de croissance forte et continue – une croissance génératrice d'emplois et de progrès social, une croissance qui améliore la qualité de vie de la génération actuelle sans mettre en péril celle des générations à venir. Nous voulons un monde plus juste, en harmonie avec nos valeurs et nos principes. Nous voulons que chacun prenne sa juste part dans la lutte contre le changement climatique. Nous voulons renforcer l'efficacité de l'ONU et travailler à sa réforme. Nous voulons un commerce international libre et durable, fondé sur des échanges loyaux et qui respectent l'exigence de réciprocité. Nous voulons que le G20 poursuive son action pour tirer toutes les leçons de la crise économique et financière. Pour atteindre ces objectifs, nous sommes résolus à agir ensemble et à défendre des positions communes, avec nos partenaires européens.

Nous voulons une Europe qui agisse avec ambition et détermination, tout en étant respectueuse des différences entre ses États membres, conformément au principe de subsidiarité. Pour cela, nous sommes déterminés à faire en sorte que les institutions réformées issues du traité de Lisbonne donnent leur pleine mesure et permettent à l'Union européenne d'agir plus efficacement et de faire respecter sa voix dans le monde. Le débat institutionnel étant derrière nous, nous voulons que l'Europe concentre ses forces sur son action concrète au service de ses citoyens et de ses entreprises, tout en préservant l'environnement qui est notre héritage commun. Nous devons tout faire pour que l'Europe consolide une croissance forte et durable et sorte plus forte de la crise économique pour protéger son modèle fondé sur l'économie sociale de marché. Pour cela, l'Europe doit adopter en 2010 une nouvelle stratégie économique pour la décennie, qui fixe à la fois des objectifs ambitieux pour 2020 mais permette aussi d'assurer une coordination économique efficace pour les mois et les années

qui viennent. L'Europe doit renforcer et moderniser ses politiques et en développer de nouvelles : pour assurer sa sécurité énergétique et lutter efficacement contre le réchauffement climatique, pour maîtriser les migrations et pour se doter d'une ambition commune pour l'espace.

Nous voulons que la coopération franco-allemande, dont nous sommes les dépositaires et que nous avons le devoir d'approfondir, se renforce et s'étende. Nous sommes convaincus que l'entente étroite entre nos deux pays doit reposer davantage sur le développement des liens entre les deux sociétés civiles, notamment le développement des échanges entre les jeunes des deux pays. L'éducation, la formation et la recherche sont d'une importance primordiale pour notre avenir et nous sommes résolus à y travailler ensemble. Le renforcement concret des liens entre les sociétés civiles française et allemande sera une priorité de notre coopération bilatérale au cours des années qui viennent.

Pour réaliser ces objectifs, le CMFA adopte l'agenda franco-allemand 2020 qui définit le cadre et les objectifs de notre coopération pour la prochaine décennie :

1. Economie, finances et emploi :

Après avoir fait preuve au cours des derniers mois d'une unité exemplaire dans la réponse à la crise économique et financière, nos deux pays doivent s'engager ensemble en faveur d'un retour aux équilibres avec l'objectif d'une croissance retrouvée. Dans ce but, nous devons nous concentrer sur la recherche, l'innovation et la compétitivité. Nous continuerons à poursuivre des politiques visant à favoriser la croissance, l'emploi et la cohésion sociale.

Le CMFA prend les décisions suivantes :

- Les deux pays agiront de façon **coordonnée** pour **renforcer leur croissance** et celle de l'Europe en poursuivant les réformes structurelles, en approfondissant le marché intérieur européen et en faisant des propositions communes sur la stratégie économique européenne pour 2020 afin de **renforcer la coordination des politiques économiques au sein des instances européennes appropriées et d'améliorer la contribution des politiques de l'UE à la croissance** ; la France et l'Allemagne travailleront ensemble à une **base industrielle européenne solide** ;
- Une croissance forte et durable, qui améliore la qualité de vie des générations actuelles sans porter préjudice aux générations futures, est nécessaire à l'horizon 2020. La France et l'Allemagne demanderont à l'Union européenne de prendre l'initiative d'élaborer, au niveau européen, des propositions concrètes permettant **d'adapter les modes de calcul de la croissance sur la base des travaux de la commission Stiglitz-Sen**. Nous demandons également au Conseil français d'Analyse économique et au Comité allemand des Sages de rédiger un rapport conjoint et de réunir une conférence avec la participation du président Sarkozy et de la chancelière Merkel d'ici la fin de l'année ;
- Les dispositions du nouveau Traité de Lisbonne devraient être mises à profit pour améliorer la **coordination des politiques économiques** afin d'assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire et **la cohésion de la zone euro**. Il convient en particulier de renforcer la surveillance en matière de compétitivité, notamment pour les pays participant au mécanisme de taux de change II ;
- La France et l'Allemagne réaffirment leur **attachement à la stratégie économique définie par le G20 et par l'Union européenne** ; elles continueront à soutenir une croissance durable en 2010 et mettront en œuvre des **stratégies coordonnées de sortie de crise** dès que la reprise sera fermement installée ; elles réaffirment leur engagement à **assurer la soutenabilité de leur finances publiques dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance**, rappelant qu'il doit être mis fin d'ici 2013 à

la situation de déficit excessif actuelle ; d'ici le milieu de la décennie, des budgets équilibrés devront être à notre portée ;

- Sur les grands sujets de la gouvernance internationale et de la régulation financière, la France et l'Allemagne poursuivront leur **étroite coordination** et veilleront à **exprimer des positions communes** au G20, à la Banque mondiale et au FMI et dans d'autres institutions financières internationales, notamment le FSB ; en particulier, les deux pays rappellent leur attachement à la mise en œuvre effective des décisions du G20 et à la poursuite des efforts pour établir une régulation financière internationale robuste et harmonisée afin de garantir des règles du jeu équitables dans le domaine de la réglementation et de la supervision ; ils feront en sorte de se coordonner étroitement par exemple en ce qui concerne la régulation des marchés dérivés et des fonds spéculatifs, les institutions financières systémiques, les juridictions non coopératives, les normes en matière d'exigences de fonds propres et de liquidités, les agences de compensation et de notation ; ils appellent la nouvelle Commission à avoir un agenda ambitieux en la matière ;
- La France et l'Allemagne veilleront à ce que les institutions financières contribuent pleinement au **financement des entreprises et des ménages** afin d'accompagner la reprise, tout en assurant la stabilité du système financier ; nos deux pays sont particulièrement attentifs à l'adoption par les pays du G20 de normes prudentielles et comptables harmonisées qui prennent en compte la nécessité de la stabilité financière ;
- Nous préparerons ensemble les négociations du prochain **cadre financier pluriannuel européen**, en veillant notamment à ce qu'il soit cohérent avec les contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux et que les charges soient équitablement réparties ;
- Nous invitons les entrepreneurs franco-allemands à proposer **des initiatives conjointes** lors d'un prochain CMFA pour renforcer la coopération économique ;
- La France et l'Allemagne organiseront des **discussions conjointes avec leurs partenaires sociaux** sur les questions économiques et sociales d'intérêt commun.

2. Energie, climat et biodiversité :

Nous soutiendrons activement la mise en œuvre de l'accord de Copenhague : notre objectif commun est d'aboutir à un accord global, ambitieux et juridiquement contraignant. Il est essentiel que chacune des parties concernées agisse en fonction de ses responsabilités et de son niveau de développement pour atteindre l'objectif commun de limiter à 2° C la hausse mondiale de la température. Nous travaillerons ensemble à faire en sorte que les conférences de Bonn et la CDP au Mexique soient couronnées de succès. **Nous évaluerons conjointement l'option de prendre des mesures appropriées au niveau de l'UE pour éviter les fuites de carbone résultant de l'absence ou de l'inadéquation des actions de certains pays.** Nous sommes déterminés à renforcer notre coopération bilatérale dans les domaines du climat et de la sécurité énergétique ainsi que dans le domaine de la biodiversité.

Le CMFA se félicite des conclusions des groupes de travail « Energie » et « Electromobilité » lancés lors de sa précédente session et adopte les décisions suivantes :

- La **mise en œuvre commune du paquet énergie climat** adopté en décembre 2008, sous Présidence française, par l'UE pour la période allant jusqu'en 2020 ;
- La création, à partir du bureau franco-allemand sur l'énergie éolienne, d'un **Office franco-allemand des énergies renouvelables** en 2010 ; la création en parallèle des

Instituts français et allemand d'études approfondies sur le développement durable et le changement climatique à Paris et à Potsdam ;

- La mise en place du **premier projet de démonstration transfrontalier** à l'échelle mondiale dans la région entre Strasbourg et Stuttgart / Mannheim / Karlsruhe autour du **véhicule électrique**, qui démontrera les potentialités du projet « e-mobility ». La France et l'Allemagne présenteront également leurs vues communes dans le domaine de la **standardisation** afin d'accélérer la création d'une norme unique européenne en matière de véhicules électriques, y compris les infrastructures nécessaires ;
- Nous nous engageons conjointement à assurer une **diversification du mix énergétique**, des sources et de l'acheminement de l'énergie afin de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Europe à long terme et d'accroître l'efficacité énergétique ainsi que le recours à l'énergie renouvelable et/ou décarbonée ; à cette fin, **nous utiliserons les synergies offertes par la Stratégie High-Tech allemande et le Grand emprunt français**. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative industrielle sur le processus sidérurgique à très basses émissions de CO₂ (ULCOS) assortie des projets pilotes et de démonstration à **Florange** et Eisenhüttenstadt.
- Nous coopérerons en vue de créer le cadre approprié et de mettre en œuvre des **projets ambitieux** dans le domaine des énergies renouvelables, du captage de carbone et des réseaux transnationaux, en Méditerranée (notamment le Plan solaire méditerranéen et l'initiative Desertec), dans la mer du Nord et dans la mer Baltique ; nous coordonnerons nos projets en Afrique visant à l'atténuation du changement climatique, notamment pour développer des projets conjoints. Nous nous concentrerons sur l'évolution des initiatives industrielles dans le contexte d'un Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET) afin de mettre en œuvre des projets conjoints.
- Nous réaffirmons notre volonté de contribuer au succès de la CdP 10 de la **Convention sur la Diversité biologique**, qui se tiendra au Japon, et nous réaffirmons notre attachement à la création du groupe international d'experts sur la biodiversité (IPBES) en 2010, année internationale de la biodiversité.
- Nous continuerons à développer et à actualiser régulièrement le **réseau d'experts sur la sécurité d'approvisionnement pour le gaz**, récemment mis en place. Nous examinerons la possibilité de créer un **centre de compensation franco-allemand pour le gaz** à destination de tous les acteurs concernés. Ce centre devra assurer, grâce à des mécanismes appropriés de coopération transfrontalière, qu'en cas de pénurie de gaz, les consommateurs de part et d'autre de la frontière puissent être approvisionnés de la façon la plus efficace.
- Nous soutiendrons le développement du « **comptage intelligent** » dans nos pays et dans l'UE et nous prévoyons d'organiser une conférence bilatérale sur le comptage intelligent afin de faciliter la coopération entre nos entreprises dans ce domaine.
- Nous intensifierons nos efforts pour faire avancer un système de transport efficace, durable et productif. Une étape consistera à poursuivre et **amplifier la coopération ferroviaire** entre les deux pays.
- Nous coopérerons en vue de renforcer l'**efficacité de la navigation aérienne en Europe** du point de vue des coûts et de l'environnement, en signant un accord entre nos deux Etats sur la création du Functional Airspace Block (FABEC) en 2010, devant être ratifié d'ici 2012.

3. Croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur :

L'éducation, la recherche et l'innovation sont décisifs pour l'avenir de nos sociétés et pour garantir notre prospérité future. Nous voulons y travailler ensemble.

A cette fin, le CMFA fixe les objectifs suivants :

- D'ici 2020, le nombre des **cursus bilingues dans l'enseignement supérieur doit doubler** ; les universités françaises et allemandes seront encouragées à mettre en commun leurs capacités pour mettre en place des programmes de coopération innovants afin de créer des pôles d'excellence européens ;
- D'ici 2020, le nombre d'**étudiants**, d'étudiants en doctorat et de jeunes chercheurs participant à des programmes financés par l'**Université franco-allemande doit doubler**. Celle-ci doit étendre ses activités pour inclure des filières communes adaptées à la demande réelle du marché du travail ; nous élargirons et faciliterons aussi les possibilités de doctorats franco-allemands (cotutelles de thèses) ;
- D'ici 2020, la coopération franco-allemande en matière de formation professionnelle doit se développer en étendant les programmes existants, y compris en ce qui concerne la **mobilité des apprentis** ; nous faciliterons l'insertion des jeunes diplômés dans les entreprises de l'autre pays par la création d'un **statut du stagiaire franco-allemand** ;
- D'ici 2020, nous voulons que, parmi les élèves de l'enseignement secondaire, **un Français sur deux ou un Allemand sur deux ait visité au moins une fois l'autre pays** ; à cette fin, nous appelons les établissements secondaires, en lien avec l'OFAJ, à intensifier leurs efforts ;
- **l'apprentissage de la langue du partenaire** doit être encouragé et soutenu et le rapprochement des systèmes éducatifs poursuivi (manuels scolaires, programmes, certification, échanges d'enseignants et de cadres).
- D'ici 2020, au moins **200 écoles maternelles bilingues** franco-allemandes devront être créées ;
- Encouragées par l'introduction du manuel d'histoire franco-allemand, la France et l'Allemagne ont l'intention de préparer un **manuel scolaire commun sur l'Europe et l'histoire de la construction européenne**, ouvert à la participation d'autres partenaires européens.
- en matière de recherche et d'innovation, la coopération entre les organismes compétents (y compris les agences de financement de la recherche) doit s'intensifier, notamment dans le cadre européen, à commencer par la coopération entre la Deutsche Forschungsgemeinschaft et l'Agence Nationale de la Recherche, entre la Société Max Planck et le CNRS ; des **programmes conjoints de recherche** doivent être engagés, en commençant par le domaine médical (en particulier en ce qui concerne des maladies neuro-dégénératives comme **la maladie d'Alzheimer**).
- des propositions communes seront présentées pour renforcer l'ambition et l'efficacité des **programmes européens de recherche et d'innovation**. A cette fin, nos gouvernements se félicitent de l'échange mutuel d'équipes de recherche des Instituts Fraunhofer et des Instituts « Carnot » dans l'objectif de créer à terme des laboratoires de recherche communs Carnot-Fraunhofer dans le cadre des **pôles d'excellence à l'échelle mondiale**.

- Il convient d'instaurer un dialogue commun entre science et société dans nos deux pays afin d'attirer les jeunes vers la recherche. Afin de jouer un rôle de multiplicateur, un « **train de la science** » voyagera à travers la France et l'Allemagne en 2010 et 2011.
- S'agissant de l'agriculture, les deux pays sont déterminés à renforcer la coordination de leurs politiques agricole et alimentaire ; ils feront des **propositions communes en vue d'une Politique agricole et alimentaire commune forte**.
- La mise en place d'une stratégie sur l'alimentation ciblée sur l'avenir de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sera, de même que l'impact de l'agriculture sur l'économie et le climat, l'une des priorités de nos efforts conjoints de recherche.
- Nous poursuivrons la coopération franco-allemande déjà bien établie dans le domaine de la **politique spatiale européenne**. Notre objectif commun est de garantir l'accès de l'Europe à l'espace. Pour cette raison, nous demeurons déterminés à améliorer Ariane V. Toutefois, nous sommes également conscients de la nécessité de traiter la question d'une **nouvelle génération de lanceurs** et nous demandons au CNES et au DLR d'explorer cette perspective. Nous leur demandons de faire rapport sur cette question d'ici la fin 2010.
- Une étroite coopération en matière d'innovations dans le domaine des sciences et technologies spatiales se verra également renforcée par la mise en œuvre d'une mission conjointe d'observation du climat par satellite. La construction conjointe d'un **satellite de détection du méthane** – l'un des principaux gaz à effet de serre –, devant être lancée en 2013/2014, constitue un exemple de coopération bilatérale qui renforcera notablement les aspects de la protection du climat en Europe.

4. Politique étrangère, défense, sécurité :

La France soutient l'aspiration légitime de l'Allemagne à un siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. La France et l'Allemagne doivent s'inscrire au centre du développement de la PESD, de l'Alliance atlantique et de l'OSCE en se fixant les actions suivantes :

- coopérer étroitement afin de faire du **Service Européen d'Action Extérieure** un puissant instrument pour la politique étrangère et de sécurité européenne ;
- travailler ensemble pour assurer que l'UE et ses Etats membres réagissent de façon encore plus efficace et coordonnée pour faire face aux **conséquences de catastrophes majeures**, telles que celle survenue en Haïti ;
- assurer la pleine mise en œuvre des décisions prises par le Conseil européen de décembre 2008, en particulier pour le **niveau d'ambition des opérations civiles et militaires, le développement de projets capacitaires européens tels que MuSIS** (Multinational Satellite-bases Imagery System for Surveillance, Reconnaissance and Observation) ou EATF/EATC (European Air Transport Fleet/European Air Transport Command) et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne et des relations UE/OTAN ;
- développer la gestion civile et militaire des crises au sein de l'UE ; nous lancerons des initiatives dans le domaine de la **coopération structurée permanente**, notamment avec nos **partenaires polonais** au sein du Triangle de Weimar, ainsi qu'avec d'autres partenaires européens. Ce faisant, nous examinerons des initiatives pour traiter les problèmes liés à la création de nouvelles structures multinationales permanentes de dispositifs de forces ainsi qu'au renforcement des capacités de planification et de conduite des opérations civiles et militaires.

- développer notre dialogue sur les **questions industrielles de défense** en vue de rationaliser ce secteur et de nous concerter en amont sur nos projets d'équipements, de même qu'avec nos partenaires par le biais de l'Agence européenne de défense ;
- établir des règles du jeu équitables sur le marché de la défense entre partenaires européens et transatlantiques;
- développer la **capacité d'engagement opérationnelle de la Brigade franco-allemande** ; et au-delà, renforcer notre concertation en vue de déploiements communs ;
- renforcer la **concertation franco-allemande sur l'Afghanistan** afin d'approfondir la coordination de nos efforts au sein de l'OTAN et de l'UE ;
- développer des efforts communs de **lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des missiles** et promouvoir le désarmement global par des mesures concrètes et réalistes ;
- contribuer ensemble à la **sécurité transatlantique** à travers notre ferme engagement envers les buts et valeurs de l'Alliance atlantique et en faveur d'une nouvelle impulsion en vue de l'adaptation et de la réforme de celle-ci ;
- intensifier les travaux communs afin de développer encore la **Politique européenne de voisinage** ;
- renforcer notre coopération dans le cadre des Nations Unies et pour la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- afin de renforcer la sécurité pan-européenne, la France et l'Allemagne comptent renforcer les trois dimensions de l'acquis d'Helsinki. Dans le domaine de la politique de sécurité, nous sommes particulièrement désireux d'améliorer les capacités de règlement des conflits de l'OSCE. A cette fin, la France et l'Allemagne feront dès que possible **acte de candidature à la présidence conjointe de l'OSCE**.

En matière de sécurité intérieure, d'immigration et de justice :

- approfondir et systématiser la coopération policière en zone frontalière, notamment en créant une **unité fluviale franco-allemande sur le Rhin** ;
- travailler ensemble à la mise en œuvre du programme de Stockholm et du **pacte européen** sur l'immigration et l'asile. Nous continuerons par ailleurs à coopérer étroitement sur toutes les questions de **migration** (Groupe de travail franco-allemand sur la migration) ;
- œuvrer ensemble au **renforcement de FRONTEX** prioritairement en Méditerranée, tout en portant une attention soutenue aux routes migratoires orientales ; en vue d'un engagement multinational dans une **unité européenne de gardes frontières**, un projet pilote franco-allemand encouragera l'échange d'experts et examinera la faisabilité d'évolutions ultérieures, pouvant donc faire fonction d'exemple ;
- encourager une action européenne **anti-drogue** visant à couper les routes de la cocaïne et de l'héroïne vers l'Europe dans le cadre d'un **pacte européen contre le trafic international de la drogue** ;
- travailler ensemble à des **accords de gestion concertée des flux migratoires** dans le voisinage oriental de l'UE et en Afrique ;
- travailler ensemble au renforcement des mesures de protection contre les **attaques cybernétiques**, notamment dans les instances internationales appropriées ;
- travailler ensemble à l'élaboration d'un **PNR** (Passenger Name Record) européen ;

- adopter des approches communes en matière d'expérimentation en vue d'installer à l'avenir une nouvelle génération de **systèmes de scanners corporels** dans les aéroports français et allemands.

5. Rapprochement de nos citoyens :

Les liens personnels et amicaux entre les citoyens de nos deux pays sont le fondement de l'entente franco-allemande. Les nombreuses initiatives issues des sociétés civiles des deux pays rendent l'amitié franco-allemande concrète et tangible dans la vie quotidienne. Ces initiatives doivent être encouragées, facilitées, et mêmes prises en considération pour leur assurer un suivi juridique. Nous saluons le rôle essentiel et précieux joué par les institutions établies de la coopération franco-allemande, notamment l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), dans la promotion d'un resserrement constant des liens entre nos citoyens.

A cette fin, nous voulons :

- éliminer d'ici 2020 les obstacles juridiques et administratifs qui entravent les échanges entre citoyens et entreprises des deux pays ; la signature de l'accord sur le **régime matrimonial commun franco-allemand** est une contribution exemplaire à cet effort, qu'il convient de poursuivre, également dans d'autres domaines du droit revêtant une importance majeure pour nos citoyens ;
- encourager les jumelages entre les communes, de même que la coopération entre collectivités territoriales : à cet égard, nous soutenons le projet de **région métropolitaine du Rhin supérieur** comme modèle de coopération transfrontalière européenne ;
- intensifier notre coopération bilatérale dans le domaine de la **protection contre les crues et de la maîtrise des crues le long du Rhin** ;
- approfondir la coopération transfrontalière franco-allemande dans le domaine de la santé afin d'assurer des **soins médicaux de qualité** de façon égale à tous les habitants des régions frontalières ;
- favoriser les **échanges entre jeunes**, y compris issus de milieux défavorisés ;
- un **parlement franco-allemand des jeunes** devrait être institué de manière pérenne ;
- un **volontariat civique franco-allemand** devrait être développé pour permettre aux jeunes de s'engager dans des projets sociaux et de coopération dans le pays partenaire et au niveau international ;
- être à l'avant-garde des efforts visant à créer en Europe un **espace culturel commun** préservant et promouvant la diversité et la richesse culturelles de notre continent. Afin de consolider l'espace culturel commun franco-allemand, nous nous attacherons notamment à lever les obstacles à la mobilité des œuvres et des artistes en créant de nouveaux programmes de résidence et d'échange pour les artistes, les acteurs des institutions culturelles et les agents des ministères de la culture ; l'espace culturel commun franco-allemand se développera au travers de divers projets ;
- coopérer étroitement sur les **programmes de numérisation à grande échelle d'œuvres du patrimoine** lancés en France par GALLICA et le Grand emprunt, et en Allemagne par la « Deutsche Digitale Bibliothek », qui associe les efforts de numérisation de 30.000 institutions culturelles et scientifiques allemandes. A travers ces bibliothèques numériques nationales, la France et l'Allemagne contribuent activement au renforcement continu de la Bibliothèque numérique européenne multilingue EUROPEANA en offrant un accès à la culture au plus grand nombre de citoyens et concourent au développement d'une offre légale en ligne ;

- faire des 800 ans de la Cathédrale de Reims en 2011 et de l'inauguration des vitraux créés par un artiste allemand un événement symbolique de la coopération franco-allemande ;
- développer des **initiatives communes dans le domaine du sport**, par exemple en agissant conjointement pour lutter contre le dopage, en favorisant les doubles carrières pour les sportifs de haut niveau ;
- prévoir un soutien **réci-proque à l'organisation de grands événements sportifs** dans l'autre pays afin de mieux faire entendre la voix de l'Europe dans la compétition mondiale ;
- soutenir la chaîne franco-allemande **ARTE** dans sa volonté de développer de nouveaux partenariats en Europe et autour de la Méditerranée ;
- **l'intégration des migrants** dans nos sociétés demeurera un sujet d'intérêt de notre coopération et nous continuerons à échanger nos expériences en la matière.

6. Cadre institutionnel :

Le Conseil des Ministres franco-allemand constitue le cadre privilégié de notre coopération bilatérale. De manière à renforcer sa capacité d'initiative et assurer le suivi des décisions, il arrête les mesures suivantes :

- les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande en leur qualité de membre du gouvernement en charge des affaires européennes, feront rapport au CMFA du suivi de ses décisions au moins une fois par an ; ils pourront être invités à s'exprimer conjointement devant le Conseil des Ministres du pays partenaire pour présenter les progrès réalisés dans l'application de l'agenda franco-allemand. Cette possibilité sera ouverte à d'autres Ministres en fonction du sujet présenté ;
- chaque Ministre devra désigner un point de **contact franco-allemand de haut niveau** dans son ministère ;
- nous continuerons à nous coordonner étroitement s'agissant des travaux en cours dans l'UE. Nous poursuivrons notre **étroite concertation avant chaque réunion du Conseil européen**. Les ministres concernés se concerteront au besoin **avant chaque réunion du Conseil des Ministres de l'Union européenne**.

S'agissant de notre représentation dans les pays tiers, nous voulons donner une nouvelle impulsion au **rapprochement de nos réseaux diplomatiques** avec l'objectif d'aller jusqu'à **dix d'ambassades communes à l'horizon 2020** en commençant par :

- une étude systématique des possibilités de **co-localisation franco-allemande** lors des décisions immobilières ;
- l'accueil d'un diplomate du pays partenaire lorsque l'un de nos pays n'est pas représenté dans un pays tiers donné ;
- la recherche systématique de mutualisation de nos centres culturels à travers le monde et notamment dans les grands pôles de puissance émergents, sur le modèle du projet de centre culturel commun de Moscou ;
- le lancement d'un travail conjoint pour rechercher des synergies et une mutualisation des ressources entre nos ambassades, notamment en étendant la coopération en matière de délivrance des visas (accords de représentation, co-localisation, centres de demandes communs).

- la création d'une formation franco-allemande au sein de l'Académie diplomatique allemande et du futur Institut diplomatique et consulaire français.

Enfin, le CMFA **encourage les deux parlements** à envisager des étapes supplémentaires pour une coopération plus étroite. Celles-ci pourraient notamment inclure :

- la tenue de **réunions conjointes** de l'Assemblée nationale et du Bundestag, alternativement à Versailles et à Berlin ;
- l'intensification des échanges entre les Commissions des Affaires étrangères et des Affaires européennes des deux Parlements, qui pourrait inclure des consultations systématiques dans l'exercice du **contrôle de subsidiarité** prévu par le Traité de Lisbonne ;
- l'élaboration par les Parlements de **propositions de lois communes** aux deux pays ;
- la rédaction de **rapports parlementaires communs**.